



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 23

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Catherine VICTOR	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Catherine GOZZI	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID
	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées -
Délégués de la commune de Talant**

Par délibération du 19 novembre 2020, le conseil métropolitain a reconduit, pour la mandature en cours, la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (jusqu'en 2026) déjà en vigueur au cours des mandats précédents, à savoir :

- 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants représentant la commune de Dijon ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la commune de Chenôve ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des autres communes-membres.

Dans la même délibération, complétée par la suite par délibération du 16 décembre 2021 afférente aux seuls délégués de la commune de Longvic, le conseil métropolitain a pris acte de la liste des délégués titulaires et suppléants désignés par les conseils municipaux des 23 communes-membres.

Depuis lors, par délibération de son conseil municipal du 3 avril 2024, la commune de Talant a décidé de désigner de nouveaux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) au sein de la commission.

Pour mémoire, les représentants de la commune de Talant au sein de la CLECT depuis le début de la mandature étaient les suivants :

- délégué titulaire au sein de la CLECT : Monsieur Cyril GAUCHER ;
- délégué suppléant au sein de la CLECT : Monsieur Fabian RUINET.

Suite, en particulier, au retrait de la délégation et de fonction d'un adjoint au Maire de la commune, le conseil municipal de Talant a décidé, par délibération susvisée du 3 avril 2024 :

- de désigner Monsieur Yves BONNIAU en qualité de délégué titulaire de la commune ;
- de confirmer Monsieur Fabien RUINET en qualité de délégué suppléant de la commune.

Pour ce qui concerne les délégués des 22 autres communes, la composition de la CLECT demeure inchangée.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu le règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des charges transférées approuvé par délibération du conseil métropolitain du 19 novembre 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Talant du 3 avril 2024, référencée n° DL-007-2024 ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la désignation de Messieurs Yves BONNIAU et Fabian RUINET, en qualité, respectivement, de délégué titulaire et de délégué suppléant de la commune de Talant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

- de préciser que les délégués titulaires et suppléants des 22 autres communes-membres de Dijon métropole demeurent inchangés ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 70 ABSTENTION : 9
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 23 PROCURATION(S)

